

Dégradation des rivières au Bas-Saint-Laurent, des indices préoccupants

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a réalisé une étude, rendue publique à la fin mai de cette année, qui donne une indication sur la capacité de support des 24 principaux cours d'eau de la région se jetant dans le Saint-Laurent. Ces cours d'eau sont localisés dans les MRC de Rimouski-Neigette, des Basques, de Rivière-du-Loup et de Kamouraska. Dans la région, seules trois rivières ont fait l'objet de prélèvements adéquats pour mesurer ce taux : les rivières Kamouraska, Fouquette et Rimouski. C'est pourquoi le conseil a lui-même réalisé cette étude de caractérisation du milieu qu'il a présentée aux MRC dans le but d'assurer une planification éclairée et responsable du territoire et pour cibler des enjeux de cohabitation harmonieuse et d'encadrement des élevages. Nos résultats dressent un constat alarmant : la capacité de support des rivières serait déjà dépassée pour 21 des 24 cas étudiés (voir encadré). Les seules rivières échappant à ce statut puisent leur source dans de grands bassins forestiers, soit les rivières Rimouski, du Loup et Ouelle.

Quelques cours d'eau qui auraient dépassé le seuil de dégradation due à une teneur excessive en phosphore

MRC de Kamouraska

- Saint-Jean
- Bras
- Kamouraska
- Chaloult

MRC de Rivière-du-Loup

- des Vases
- Verte
- Girard
- du Petit Sault
- Pointe à la Loupe

MRC des Basques

- des Trois Pistoles
- Harton
- Centrale
- Porc-Pic

MRC de Rimouski-Neigette

- du Sud-Ouest
- du Bic
- Hâtée
- Germain Roy

La méthode utilisée pour calculer l'indicateur de dégradation est basée sur les travaux du MDDEP (Gangbazo, 2005) menés sur les plus grands cours d'eau du Québec. Ceux-ci établissent une relation directe entre l'état de santé d'un cours d'eau et le type d'agriculture pratiquée dans son bassin versant.

La capacité de support des activités agricoles est atteinte lorsque la concentration de phosphore total affiche plus de 0,03 mg/l à l'embouchure. Cette norme correspond au seuil d'eutrophisation (dégradation) des cours d'eau. La capacité de support désigne une charge maximale au-delà duquel les pressions exercées sur le milieu ne sont plus acceptables, compromettant également les bienfaits et les services qu'il nous procure.

L'eutrophisation a plusieurs effets négatifs sur l'eau : augmentation des plantes aquatiques et des algues (dont les cyanobactéries), problèmes de traitement de l'eau potable, altération du goût, de l'odeur et de la transparence de l'eau, accroissement de la mortalité des poissons, etc. Ainsi, si le phosphore exporté par les rivières dépasse ce critère, les usages de l'eau seront affectés ou perdus et des efforts devront être consentis pour assainir les rivières.

Pour viser une cohabitation harmonieuse tout en favorisant le développement agricole durable, il incombe aux MRC de tenir compte de la capacité de support et de contribuer à la pérennité des usages de l'eau : accès publics, approvisionnement, mise en valeur récréotouristique, ... incluant le développement agricole lui-même.

Luce Balthazar et Richard Favreau pour le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent